Ville de Kingersheim

Police municipale

673/2026

Arrêté temporaire portant réglementation de la circulation

Le Maire de la Ville de Kingersheim

Le 6 novembre 2026

Vu Les articles L 2213-1, L 2213-2 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu L'article R 411-8 du Code de la Route,

Vu L'instruction interministérielle relative à la signalisation routière –huitième partie – signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu La demande de l'entreprise SERUE Ingénierie en date 28 octobre et du 6 novembre 2026,

CONSIDERANT que dans le cadre de travaux de création de feux tricolores au niveau de l'accès au nouveau lotissement « Vert Village 2 » par l'Entreprise PONTGGIA, sise, 8, rue de la Martinique à 68270 Wittenheim, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation sur la RD55.

ARRETE

Article 1 – Du lundi 23 novembre au vendredi 11 décembre 2026, les Entreprises PONTIGGIA et AXIMUM sont autorisées à effectuer des travaux sur la RD55 entre le rond-point du cimetière et la limite du ban communal.

Article 2 – Durant les travaux, la circulation est réduite à une voie et sera alternée par des feux tricolores de chantier.

Article 3 – Pendant la durée des travaux, la circulation est limitée à 30km/h dans la section des travaux.

Article 4 – La signalisation routière adéquate sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 5 – La Police Municipale de Kingersheim et tout agent de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

MAIRIE DE KINGERSHEIM (68)

Le Maire,
Laurent Riche

2 Place de la Réunion - 68260 KINGERSHEIM
tél 03 89 62 56 74 - fax 03 89 57 47 35 - e-mail police.municipale@kingersheim.fr